

**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022  
COMPTE-RENDU SUCCINCT  
AFFICHÉ LE 28 MARS 2022**

**Le vingt-et-un mars deux mil vingt-deux à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Fabrice DALINO, maire**.

**Nombre de conseillers en exercice :** 29

**Date d'envoi de la convocation :** 14 mars 2022

**PRESENTS :**

**Les Adjoints au Maire :**

**Mesdames** HERITAGE – LE GUELLEC – RICHOUX.

**Messieurs** BERTRAND – BOURGOGNON – GUILLOUET.

**Les Conseillers municipaux :**

**Mesdames** ANDRIMANDIMBY – BIRLOUET – CANOVAS – DAVID (*arrivée à 19h12*) – HUET – METENS – PELLETIER – SAUVÉE.

**Messieurs** ANDRIMANDIMBY – DESSAUGE – DUFFE – LE BRAS – NEDELEC – PARTHENAY – TILLARD.

**PROCURATIONS :**

MME CHAUVIN a donné procuration à M. TILLARD,  
MME FAUCHOUX a donné procuration à M. LE BRAS,  
M. FIERDEHAICHE a donné procuration à MME LE GUELLEC,  
M. GAUTHIER a donné procuration à M. BOURGOGNON,  
MME LE BAIL-POUTREL a donné procuration à MME LE GUELLEC,  
MME LE PALLEC a donné procuration à MME HÉRITAGE,  
M. THIRION a donné procuration à M. PARTHENAY.

**SECRETAIRE:** MME METENS

N°	RAPPORTEUR	OBJET	VOTES
22-08	M LE MAIRE	DÉMISSION ET INSTALLATION D'UN ÉLU	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>PREND ACTE</b> de la démission de Monsieur Quentin JOSTE de son siège d'adjoint et de conseiller municipal ;</li> <li>- <b>INSTALLE</b> Madame Véronique SAUVÉE en tant que conseillère municipale.</li> </ul>
22-09	M LE MAIRE	DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>FIXE</b> à sept le nombre d'adjoints au Maire au sein du Conseil Municipal.</li> </ul>
22-10	M LE MAIRE	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 JANVIER 2022	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents lors de la réunion du 24 janvier 2022, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ADOpte</b> le procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2022.</li> </ul>

**URBANISME ET CADRE DE VIE**

22-11	M BOURGOGNON	DEMANDE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN COMMUNAL - PARCELLE AV n°142 (PARTIE) RUE DE LA TANNERIE	<p><b>Après avoir délibéré, à 23 voix pour et 6 abstentions (Mmes CHAUVIN, DAVID, HUET et MM. PARTHENAY, THIRION et TILLARD), le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>VALIDE</b> le principe d'une cession de la surface telle que présentée en séance ;</li> <li>- <b>DÉCIDE</b> que les frais d'acte et de procédure seront à la charge de l'acquéreur ;</li> <li>- <b>PERMET</b> au Maire de mettre en œuvre l'enquête publique préalable au déclassement de la portion du domaine public concernée ;</li> <li>- <b>SURSEOIT</b> à la décision quant au prix de vente et à la surface exacte de la cession dans l'attente du bornage d'un géomètre-expert.</li> </ul>
22-12	M BOURGOGNON	DEMANDE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN COMMUNAL - 1, ALLÉE DES TAMINIERS	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>VALIDE</b> le principe d'une cession de la surface telle que présentée en séance ;</li> <li>- <b>DÉCIDE</b> que les frais d'acte et de procédure seront à la charge de l'acquéreur ;</li> <li>- <b>PERMET</b> au Maire de mettre en œuvre l'enquête publique préalable au déclassement de la portion du domaine public concernée ;</li> <li>- <b>SURSEOIT</b> à la décision quant au prix de vente et à la surface exacte de la cession dans l'attente du bornage d'un géomètre-expert.</li> </ul>

**FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES**

	M BERTRAND	ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS PERÇUES PAR LES ÉLUS MUNICIPAUX EN 2021	<p align="center"><b>Information aux élus – Pas de délibération</b></p>
22-13	M BERTRAND	APPROBATION DU PACTE FINANCIER ET FISCAL COMMUNAUTAIRE DE MONTFORT COMMUNAUTE ET DE SES COMMUNES MEMBRES	<p><b>Après avoir délibéré, à 23 voix pour et 6 abstentions (Mmes CHAUVIN, DAVID, HUET et MM. PARTHENAY, THIRION et TILLARD), le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>APPROUVE</b> les termes du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité ainsi présenté ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à procéder à sa signature et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</li> </ul>
22-14	M BERTRAND	GARANTIE D'EMPRUNT A ESPACIL HABITAT (TRAVAUX RESIDENCE AUTONOMIE DE L'OURME - ASCENSEUR)	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ACCORDE</b> sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 58 443.76 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts &amp; Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°123817 constitué d'une ligne de prêt, ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;</li> <li>- <b>ACCORDE</b> sa garantie pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues</li> </ul>

			<p>par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ENGAGE</b>, sur simple notification par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité à se substituer dans les meilleurs délais à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires au règlement,</li> <li>- <b>ENGAGE</b> pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.</li> </ul>
--	--	--	---

### Vote des comptes de gestion 2021

22-15	M BERTRAND	BUDGET COMMUNAL – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DÉCLARE</b> que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget de la Ville de Montfort sur Meu au titre de l'exercice 2021 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.</li> </ul>
22-16	M BERTRAND	BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DÉCLARE</b> que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget annexe Assainissement au titre de l'exercice 2021 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.</li> </ul>
22-17	M BERTRAND	BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DÉCLARE</b> que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget annexe Assainissement Non Collectif au titre de l'exercice 2021 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.</li> </ul>

### Vote des comptes administratifs 2021

**Le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote (Art. L2121-14 du CGCT)**

22-18	M BERTRAND	BUDGET COMMUNAL – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021	<p><b>Après avoir délibéré, à 24 voix pour et 5 abstentions (Mmes CHAUVIN, DAVID et MM. PARTHENAY, THIRION et TILLARD), le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>VOTE</b> le Compte Administratif 2021 du Budget Principal de la Commune de Montfort-Sur-Meu.</li> </ul>
22-19	M BERTRAND	BUDGET ASSAINISSEMENT – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021	<p><b>Après avoir délibéré, à 24 voix pour et 5 abstentions (Mmes CHAUVIN, DAVID et MM. PARTHENAY, THIRION et TILLARD), le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>VOTE</b> le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Assainissement de la Commune de Montfort-Sur-Meu.</li> </ul>
22-20	M BERTRAND	BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021	<p><b>Après avoir délibéré, à 24 voix pour et 5 abstentions (Mmes CHAUVIN, DAVID et MM. PARTHENAY, THIRION et TILLARD), le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>VOTE</b> le Compte Administratif 2021 du Budget annexe Assainissement Non Collectif de Montfort-Sur-Meu.</li> </ul>

**Le Conseil Municipal revient en sa forme complète**

22-21	M BERTRAND	BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2021	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AFFECTE</b> la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit <b>864 976.02 €</b> en réserve sur le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » au sein du budget 2022.</li> </ul>
-------	------------	---	--

22-22	M BERTRAND	BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AFFECTE</b> la somme de 163 916.60 € en réserve en investissement sur le compte 1068 « Autres réserves »,</li> <li>- <b>AFFECTE</b> la somme de 150 000.00 € en fonctionnement, sur le compte 002 « Solde d'exécution reporté ».</li> </ul>
-------	------------	---	---

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022**

22-23	M BERTRAND	FISCALITÉ LOCALE DIRECTE - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2022	<p><b>Après avoir délibéré, à 23 voix pour et 6 contre (Mmes CHAUVIN, DAVID, HUET et MM. PARTHENAY, THIRION et TILLARD), le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>VOTER</b> les taux suivants :</li> </ul> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taxe Habitation / THLV</td> <td>21,18%</td> <td>21,18%</td> <td><b>21,18%</b></td> </tr> <tr> <td>Taxe Foncier Bâti</td> <td>21,18%</td> <td>19,90%</td> <td><b>43,58%</b></td> </tr> <tr> <td>Taxe Foncier Non Bâti</td> <td>59,65%</td> <td>59,65%</td> <td><b>59,65%</b></td> </tr> </tbody> </table>		2020	2021	2022	Taxe Habitation / THLV	21,18%	21,18%	<b>21,18%</b>	Taxe Foncier Bâti	21,18%	19,90%	<b>43,58%</b>	Taxe Foncier Non Bâti	59,65%	59,65%	<b>59,65%</b>
	2020	2021	2022																
Taxe Habitation / THLV	21,18%	21,18%	<b>21,18%</b>																
Taxe Foncier Bâti	21,18%	19,90%	<b>43,58%</b>																
Taxe Foncier Non Bâti	59,65%	59,65%	<b>59,65%</b>																

22-24	M BERTRAND	SUBVENTIONS 2022 AU CCAS	<p><b>Après avoir délibéré, à 24 voix pour et 5 contre (Mmes CHAUVIN, DAVID et MM. PARTHENAY, THIRION et TILLARD), le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le versement d'une subvention dans la limite de 2 000 € correspondant au 1/3 des recettes liées aux concessions funéraires constatées sur le budget ville N-1 sur le compte 70311.</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le versement d'une subvention de 3 000 € correspondant aux subventions octroyées par le Conseil Départemental, qui a en 2021, bénéficié au budget principal de la ville en réduisant la subvention d'équilibre,</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le versement d'une subvention « Projets » au prorata des montants réellement ordonnancés soit : 10 000 € pour 20 470 € de dépenses ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le versement d'une subvention d'équilibre au CCAS de Montfort au regard des résultats observés en fin d'exercice dans la limite de 98 000 €.</li> <li>- <b>AUTORISE</b> les écritures comptables qui en découlent.</li> </ul>
-------	------------	--------------------------	---

22-25	M BERTRAND	SUBVENTIONS 2022 ECOLES PUBLIQUES	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATTRIBUE</b> les subventions de fonctionnement aux écoles telles qu'elles ont été définies ci-après : <table border="1" data-bbox="887 331 1554 562"> <thead> <tr> <th></th> <th>Fournitures scolaires individuelles</th> <th>Sorties Educatives &amp; Projets</th> <th>Total Subvention</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ecole Elémentaire Moulin à Vent</td> <td>1 367,40</td> <td>1 638,30</td> <td>3 005,70 €</td> </tr> <tr> <td>Ecole Elémentaire Pays Pourpré</td> <td>2 321,40</td> <td>2 781,30</td> <td>5 102,70 €</td> </tr> <tr> <td>Ecole Maternelle Moulin à Vent</td> <td>544,00</td> <td>812,80</td> <td>1 356,80 €</td> </tr> <tr> <td>Ecole Maternelle Pays Pourpré</td> <td>824,50</td> <td>1 231,90</td> <td>2 056,40 €</td> </tr> </tbody> </table> </li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à verser les sommes correspondantes aux OCCE respectifs de chaque école.</li> </ul>		Fournitures scolaires individuelles	Sorties Educatives & Projets	Total Subvention	Ecole Elémentaire Moulin à Vent	1 367,40	1 638,30	3 005,70 €	Ecole Elémentaire Pays Pourpré	2 321,40	2 781,30	5 102,70 €	Ecole Maternelle Moulin à Vent	544,00	812,80	1 356,80 €	Ecole Maternelle Pays Pourpré	824,50	1 231,90	2 056,40 €
	Fournitures scolaires individuelles	Sorties Educatives & Projets	Total Subvention																				
Ecole Elémentaire Moulin à Vent	1 367,40	1 638,30	3 005,70 €																				
Ecole Elémentaire Pays Pourpré	2 321,40	2 781,30	5 102,70 €																				
Ecole Maternelle Moulin à Vent	544,00	812,80	1 356,80 €																				
Ecole Maternelle Pays Pourpré	824,50	1 231,90	2 056,40 €																				
22-26	M BERTRAND	PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ADOPTE</b>, pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, à compter de l'exercice 2022, et pour l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes), une méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement d'une créance, avec des taux forfaitaires de dépréciation applicable de la manière suivante : <table border="1" data-bbox="874 1048 1543 1391"> <thead> <tr> <th>Exercice de prise en charge de la créance</th> <th>Taux de dépréciation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>N</td> <td>0%</td> </tr> <tr> <td>N-1</td> <td>5%</td> </tr> <tr> <td>N-2</td> <td>30%</td> </tr> <tr> <td>N-3</td> <td>60%</td> </tr> <tr> <td>N-4 &amp; exercices antérieurs</td> <td>100%</td> </tr> </tbody> </table> </li> <li>- <b>AUTORISE</b> l'inscription des crédits correspondants chaque année aux budgets sur le compte approprié selon la nomenclature en vigueur ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> les écritures comptables associées.</li> </ul>	Exercice de prise en charge de la créance	Taux de dépréciation	N	0%	N-1	5%	N-2	30%	N-3	60%	N-4 & exercices antérieurs	100%								
Exercice de prise en charge de la créance	Taux de dépréciation																						
N	0%																						
N-1	5%																						
N-2	30%																						
N-3	60%																						
N-4 & exercices antérieurs	100%																						
22-27	M BERTRAND	ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022	<p><b>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ADOPTE à l'unanimité</b>, le Budget Primitif Principal 2022 en sa section d'investissement, au chapitre des recettes conformément aux tableaux présentés ;</li> <li>- <b>ADOPTE à 24 voix pour et 5 contre (Mmes CHAUVIN, DAVID et MM. PARTHENAY, THIRION et TILLARD) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le Budget Primitif Principal 2022 en sa section d'investissement, au chapitre des dépenses conformément aux tableaux présentés ;</li> <li>• le Budget Primitif Principal 2022 en sa section de fonctionnement, au chapitre des dépenses conformément aux tableaux présentés ;</li> </ul> </li> </ul>																				

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ADOpte à 23 voix pour et 6 contre (Mmes CHAUVIN, DAVID, HUET et MM. PARTHENAY, THIRION et TILLARD)</b>, le Budget Primitif Principal 2022 en sa section de fonctionnement, au chapitre des recettes conformément aux tableaux présentés ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires pour la mise en œuvre du protocole d'accord Eau Potable ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à passer toute écriture comptable nécessaire en matière de provision pour risque ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à procéder à toutes les démarches administratives liées à la TVA pour la mise en œuvre de la nouvelle DSP Crématorium auprès des services fiscaux ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à conserver les rares écritures comptables associées à la DSP Crématorium au sein de son budget principal grâce à la mise en œuvre d'une comptabilité analytique, afin d'éviter de recourir à un budget annexe.</li> </ul>
22-28	M BERTRAND	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ADOpte</b> le Budget annexe Assainissement 2022 en ses quatre sections conformément aux tableaux présentés.</li> </ul>
22-29	M BERTRAND	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ADOpte</b> le Budget annexe Assainissement non collectif 2022 conformément au tableau présenté.</li> </ul>
22-30	M BERTRAND	COMMUNE DE MONTFORT-SUR-MEU c/MONTFORT COMMUNAUTE - LITIGE SUR LE TRANSFERT FINANCIER DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU - RETRAIT DE LA DELIBERATION N°18-40	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>RETIRE</b> la délibération n°18-40 du Conseil Municipal en date du 26 mars 2018 : reversement quote-part excédent eau potable en faveur de Montfort Communauté.</li> </ul>
22-31	M BERTRAND	COMMUNE DE MONTFORT-SUR-MEU c/MONTFORT COMMUNAUTE - LITIGE SUR LE TRANSFERT FINANCIER DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU - RETRAIT DE LA DELIBERATION N°18-139	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>RETIRE</b> la délibération n°18-139 du Conseil Municipal en date du 28 janvier 2019 : reversement quote-part excédent eau potable en faveur de Montfort Communauté – Recours gracieux.</li> </ul>
22-32	M BERTRAND	COMMUNE DE MONTFORT-SUR-MEU c/MONTFORT COMMUNAUTE - LITIGE SUR LE TRANSFERT FINANCIER DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU - RETRAIT DE LA DELIBERATION N°19-03	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>RETIRE</b> la délibération n°19-03 du Conseil Municipal en date du 28 janvier 2019 : actualisation reversement quote-part excédent eau potable en faveur de Montfort Communauté.</li> </ul>

22-33	M. DUFFE	AUTORISATION DE RECOURS AUX ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>APPROUVE</b> le recours aux prestations des Entreprises de Travail Temporaire en cas d'urgence,</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.</li> </ul>																																												
22-34	M. DUFFE	MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/05/2022	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>VALIDE</b> la suppression et les créations de postes ainsi présentées :</li> </ul> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">POSTE</th> </tr> <tr> <th>SUPPRESSION</th> <th>DATE</th> <th>CREATION</th> <th>DATE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> cl à TC</td> <td>01/05/2022</td> <td>1 Adjoint Technique à TC</td> <td>01/05/2022</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>MODIFIE</b> le tableau des effectifs en conséquence au 01/05/2022 ;</li> <li>- <b>PREVOIT</b> les crédits nécessaires au budget 2022.</li> </ul>	POSTE				SUPPRESSION	DATE	CREATION	DATE	1 Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> cl à TC	01/05/2022	1 Adjoint Technique à TC	01/05/2022																																
POSTE																																															
SUPPRESSION	DATE	CREATION	DATE																																												
1 Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> cl à TC	01/05/2022	1 Adjoint Technique à TC	01/05/2022																																												
22-35	M. DUFFE	CRÉATION DE POSTE(S) NON PERMANENT(S) POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITÉ	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>CRÉE</b> les postes non permanents, tels que présentés ci-dessous :</li> </ul> <table border="1"> <thead> <tr> <th>NB</th> <th>GRADE</th> <th>TEMPS DE TRAVAIL</th> <th>POSTE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4"><b>DU 09 AU 16/04/2022</b></td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>ADJOINT D'ANIMATION</td> <td>35/35</td> <td>Accompagnatrice Séjour Neige</td> </tr> <tr> <td colspan="4"><b>DU 26/03 AU 25/06/2022</b></td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>ADJOINT D'ANIMATION</td> <td>31h sur la période</td> <td>Animatrice sportive</td> </tr> <tr> <td colspan="4"><b>LE 14/05/2022</b></td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>ADJOINT TECHNIQUE</td> <td>6,5/35</td> <td>Agent de service au repas des aînés</td> </tr> <tr> <td colspan="4"><b>DU 14 AU 15/05/2022</b></td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>ADJOINT TECHNIQUE</td> <td>13/35</td> <td>Encadrant des agents de service au repas des aînés</td> </tr> <tr> <td colspan="4"><b>DU 01/05 AU 30/06/2022</b></td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>ADJOINT TECHNIQUE</td> <td>35/35</td> <td>Agent logistique</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer les contrats afférents ;</li> <li>- <b>PREVOIT</b> les crédits au budget.</li> </ul>	NB	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	POSTE	<b>DU 09 AU 16/04/2022</b>				1	ADJOINT D'ANIMATION	35/35	Accompagnatrice Séjour Neige	<b>DU 26/03 AU 25/06/2022</b>				1	ADJOINT D'ANIMATION	31h sur la période	Animatrice sportive	<b>LE 14/05/2022</b>				10	ADJOINT TECHNIQUE	6,5/35	Agent de service au repas des aînés	<b>DU 14 AU 15/05/2022</b>				1	ADJOINT TECHNIQUE	13/35	Encadrant des agents de service au repas des aînés	<b>DU 01/05 AU 30/06/2022</b>				1	ADJOINT TECHNIQUE	35/35	Agent logistique
NB	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	POSTE																																												
<b>DU 09 AU 16/04/2022</b>																																															
1	ADJOINT D'ANIMATION	35/35	Accompagnatrice Séjour Neige																																												
<b>DU 26/03 AU 25/06/2022</b>																																															
1	ADJOINT D'ANIMATION	31h sur la période	Animatrice sportive																																												
<b>LE 14/05/2022</b>																																															
10	ADJOINT TECHNIQUE	6,5/35	Agent de service au repas des aînés																																												
<b>DU 14 AU 15/05/2022</b>																																															
1	ADJOINT TECHNIQUE	13/35	Encadrant des agents de service au repas des aînés																																												
<b>DU 01/05 AU 30/06/2022</b>																																															
1	ADJOINT TECHNIQUE	35/35	Agent logistique																																												
<b>EDUCATION, JEUNESSE, SOLIDARITÉS, SANTÉ, FAMILLE</b>																																															
22-36	MME CANOVAS	MODIFICATION DE LA DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU COLLÈGE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE BROCÉLIANDE	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>NOMME</b> M. Fabrice DALINO, Maire, en qualité de représentant de la commune de Montfort-sur-Meu au sein du collège des collectivités territoriales du conseil de surveillance du centre hospitalier de Brocéliande suite à la fusion des Centres hospitaliers de Montfort-sur-Meu et Saint-Méen-Le-Grand.</li> </ul>																																												
<b>CULTURE – VIE ASSOCIATIVE – SPORT - PATRIMOINE</b>																																															
22-37	MME LE GUELLEC	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2022 AUX ASSOCIATIONS	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité (Mme DAVID ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATTRIBUE</b> les subventions au titre du fonctionnement aux associations telles qu'elles sont définies dans le tableau présenté en séance ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.</li> </ul>																																												

22-38	MME LE GUELLEC	SUBVENTION 2022 COURSE DU MUGUET	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATTRIBUE</b> une subvention de <b>1 500 €</b> pour la manifestation de la Course du Muguet 2021 à l'association Entente Athlétique du Pays de Brocéliande ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.</li> </ul>
22-39	MME LE GUELLEC	SUBVENTION 2022 FESTIVAL DE BASKET	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATTRIBUE</b> une subvention de <b>2 000 €</b> pour le Festival de basket 2022 à l'association Montfort Basket Club ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.</li> </ul>
22-40	MME LE GUELLEC	SUBVENTION 2022 SEJOUR BASKET AU MONTENEGRO	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATTRIBUE</b> une subvention de <b>200 €</b> pour la participation au séjour « basket » au Monténégro organisé par l'association Montfort Basket Club ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.</li> </ul>
22-41	MME LE GUELLEC	SUBVENTION 2022 EQUISPORTS	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATTRIBUE</b> une subvention de <b>1 000 €</b> pour l'organisation des compétitions 2022 de l'association les Equisports ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.</li> </ul>
22-42	MME LE GUELLEC	SUBVENTION 2022 FESTIVAL DES 100 ANS DU CERLE MONTFORTAIS	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATTRIBUE</b> une subvention de <b>2 000 €</b> pour l'organisation du festival des 100 ans du Cercle de l'association le Cercle Montfortais ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.</li> </ul>
22-43	M. ANDRIAMANDIMBY	COTISATION AU COMITÉ DE JUMELAGE	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité (Mme LE GUELLEC ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le versement de la cotisation d'une montant de 3 104.55 € au Comité de Jumelage selon les modalités prévues dans la convention liant les deux entités ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette cotisation.</li> </ul>

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE, MOBILITÉS, GESTION DES RISQUES

22-44	MME HERITAGE	<p>DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXTENSION ET L'EXPLOITATION DU CRÉMATORIUM DE MONTFORT-SUR-MEU - CHOIX DU DÉLÉGATAIRE</p>	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>APPROUVE</b> le choix de l'opérateur OGF comme attributaire de la convention de délégation de service public pour l'extension et l'exploitation du crématorium de Montfort-sur-Meu ;</li> <li>- <b>APPROUVE</b> les termes de la convention de délégation de service public pour l'extension et l'exploitation du crématorium de Montfort-sur-Meu ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, à procéder à la signature de la convention de délégation de service public pour l'extension et l'exploitation du crématorium de Montfort-sur-Meu, de leurs annexes respectives, ainsi que tout acte s'y rapportant et à prendre toutes les mesures et décisions nécessaires à leur exécution.</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à déclarer les activités de crématorium auprès du Service des Impôts des Entreprises (SIE), la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) étant assujettie à la TVA ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne administration des démarches comptables et fiscales ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à conserver les écritures comptables associées à la DSP Crématorium au sein de son budget principal, lesquelles sont très peu nombreuses et identifiées grâce à la comptabilité analytique de la ville.</li> </ul>
-------	--------------	--	---

## QUESTIONS DIVERSES

22-45	M. GUILLOUET	<p>SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITÉ DE JUMELAGE (UKRAINE)</p>	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>VALIDE</b> la subvention de 3 431.50 € au bénéfice du Comité de Jumelage de Montfort lequel s'engage à reverser les fonds à la ville Polonaise jumelle de Pobiedziska pour ses actions en faveur des réfugiés ukrainiens ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer tout document et à passer toutes les écritures comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.</li> </ul>
22-46	M. GUILLOUET	<p>DM 1</p>	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>VALIDE</b> la Décision Modificative N°01 afin d'abonder le chapitre 67 et ainsi permettre le versement de la subvention au Comité de Jumelage</li> </ul>

**Fabrice DALINO,  
Maire.**

